

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'évolution Douanière

L'année 1892 est une date importante de notre histoire économique. Elle a marqué la fin du régime libéral, inauguré en 1860 par Napoléon III, à l'instigation de l'Angleterre et l'avènement du protectionnisme. Cette réforme était devenue nécessaire, parce que notre politique de traités de commerce, par suite des transformations économiques réalisées autour de nous, nous faisait les dupes de l'Europe, et que nous ne pouvions plus, devant les murailles qui s'élevaient partout, garder notre système de tractation à l'amiable établi sur des bases insuffisantes. L'Amérique était depuis longtemps close, et fidèle à la pensée de James-G. Blaine, l'ancien secrétaire d'Etat du président Garfield, qui la considérait comme un « monde en soi », manifestait sa volonté de se suffire à elle-même. L'Allemagne, sous la direction de Caprivi, persévérerait dans la politique bismarckienne, et affirmait déjà son ambitieux dessein de faire de l'Europe germanique une vaste union douanière. Elle profitait chaque fois du fameux article 11 du traité de Francfort, qui lui valait, dans tous nos arrangements commerciaux et douaniers avec les puissances, le privilège de la nation la plus favorisée. Et notre industrie, débordée depuis 1875 par les produits de ses usines, notre agriculture inquiète de l'avenir, réclamaient une juste et plus efficace protection. Les doléances agricoles furent particulièrement écoutées. Jules Ferry disait : « Le monde est autre qu'en 1860. Chaque pays tient à l'industrie, mais nous, nous tenons à l'agriculture ».

Une vaste coalition d'intérêts nationaux en péril jeta donc la France dans le mouvement protectionniste. Son aboutissement eut lieu en 1892. M. Méline, alors président de la Commission des douanes, établit le nouveau régime d'autonomie douanière. Désormais, nous offrions aux puissances deux tarifs à choisir : un tarif de faveur ou *tarif minimum*, si elles traitaient raisonnablement nos produits ; un tarif rigoureux, le *tarif général*, si elles montraient à la frontière des prétentions exagérées.

Les résultats furent ce qu'ils devaient être : la porte, d'entrebaillée qu'elle était, s'étant à peu près fermée, le commerce général baissa. Ce fut juste le temps de permettre à notre industrie et à notre agriculture de reprendre de l'élan. Puis il remonta, et l'on sait, la littérature aidant, à quel épanouissement superbe il aboutit.

Mais l'organisme de 1892 est usé et caduc. Depuis seize ans, des faits nouveaux ont eu le temps de se produire, qui rendent sa réadaptation nécessaire. Et d'abord, c'est l'accentuation très nette de la politique protectionniste en Europe. Sauf l'Angleterre qui, beaucoup plus en principe qu'en réalité, reste encore attachée aux doctrines de Manchester, toutes les nations ont renforcé leur appareil de défense économique. L'Allemagne a donné le ton. Les traités de commerce, qu'elle a conclus en 1902 avec l'Europe centrale ont formé ce bloc du *Zollverein* cher aux pangermanistes. La réforme de ses tarifs, qui précéda cette alliance continentale, fut dirigée surtout contre la France. Par des spécialisations habiles, elle réussit, à travers les mailles du traité de Francfort, à atteindre nos marchandises nationales. C'étaient sans doute des représailles, car les tarifs de 1892 avaient porté un coup sensible à l'agriculture et à l'industrie germaniques.

Nous n'avons pas l'intention, à notre tour, de faire de la surenchère rétorsive. Il s'agit simplement de nous défendre. Il a été prouvé d'ailleurs, par quelques expériences désagréables et onéreuses, que la menace de notre tarif général n'est plus pour certaines nations le juste commencement de la sagesse douanière. On le comprend facilement. L'écart entre nos deux tarifs est trop

faible pour qu'on considère comme une grande faveur, au regard de concessions importantes que nous demandons, l'octroi correspondant de notre tarif minimum. Il faut donc, pour mieux armer nos négociateurs, relever le tarif de guerre, sans trop modifier l'autre dans la majeure partie des cas.

Il nous faut encore compléter ces tarifs. Depuis seize ans, des industries nouvelles sont nées, des produits nouveaux créés par la science, ont été offerts sur le marché, et les artifices administratifs qui les rattachent à telle ou telle spécialité existante commencent à devenir insuffisants.

Enfin, il faut dédoubler les articles eux-mêmes, pratiquer cette politique de spécialisation dans laquelle les Allemands sont passés maîtres, et, grâce à des nuances de définition et de condition d'origine et de fabrication atteindre les produits des nations qui nous font la guerre, et faire sentir davantage le prix de notre amitié.

Tel est le triple but de l'immense enquête que prépare la Commission des douanes, dont j'ai l'honneur de faire partie. Toutes les régions de la France, par l'intermédiaire des Chambres de commerce, des Syndicats industriels et agricoles, des diverses organisations économiques, sont appelées à nous apporter leurs lumières. On a invité même les Conseils généraux à émettre, dans leur dernière session de Pâques, des vœux en faveur de la révision douanière. Et les membres de la Commission, leur actif et vigilant président, mon éminent collègue et ami M. Klotz en tête, sont en train d'interroger sur place, du Midi au Nord, tous les intéressés.

Ce n'est pas le moment de discuter si le régime des conventions commerciales n'est pas supérieur au régime de l'autonomie des tarifs. On peut souscrire avec plus ou moins de réserves, au premier paragraphe de la circulaire qui a été envoyée par le groupe interparlementaire d'études douanières : « Considérant que le régime instauré par la loi du 11 janvier 1892 a puissamment sauvegardé les intérêts généraux de l'agriculture et de l'industrie française, et qu'il est encore un des facteurs essentiels de la prospérité économique de notre pays... » Mais il faut admettre qu'une remise au point de notre législation est devenue indispensable, car nous sommes actuellement en infériorité manifeste devant l'étranger. Comme l'a dit l'autre jour mon collègue M. Thiery, au déjeuner de la Fédération des industriels et des commerçants français, échangistes, réalistes, nous tenant en dehors des théories et des écoles, nous voulons une politique économique loyalement réaliste. Et, sous couleur de doctrine, nous ne ferons pas obstacle à l'œuvre avisée et prudente de défense commerciale qui s'élabore sous la pression des événements et des faits. Réparons d'abord les brèches de nos fortifications, nous verrons ensuite si à leur abri il ne sera pas possible d'améliorer notre tactique.

Géo GERALD, Député de la Charente.

Chambre des Députés

Séance du 30 mars 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre adopte une série de projets d'intérêt local puis M. le Président fait connaître qu'il a reçu deux demandes d'interpellation de MM. Ferette et Cazeneuve sur la répression des fraudes commises dans le service de l'alimentation des soldats.

M. Ferette dit qu'il est d'accord avec le gouvernement pour fixer la discussion de son interpellation et celle de M. Cazeneuve à vendredi prochain ; il tient à déclarer dès à présent que les populations de l'Est sont très reconnaissantes du zèle et du dévouement aux intérêts de l'armée et de la France

dont le gouvernement a fait preuve en cette circonstance.

M. le président dit que les deux interpellations seront inscrites à l'ordre du jour de vendredi avant la discussion du rapport sur la catastrophe de l'Yana.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur : 1^o le projet de loi relatif à l'amnistie ; 2^o la proposition de loi de M. Georges Berry et plusieurs de ses collègues relative à une amnistie pour les délits et contraventions commis à l'occasion de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire ; 3^o sur la proposition de loi de M. Edouard Lockroy et plusieurs de ses collègues relative à une amnistie pour les contraventions à la loi sur le repos hebdomadaire ; 4^o la proposition de loi de M. Georges Berry portant amnistie pleine et entière en faveur des fabricants, commerçants et dépositaires de boissons apéritives qui ont contrevenu aux dispositions de l'article 15 de la loi de finances de 1907 ; 5^o la proposition de MM. Georges Berry et Paul Beauregard (Seine), relative à une amnistie pour les délits et contraventions commis à l'occasion de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire ; 6^o la proposition de loi de M. Emmanuel Brousse (Pyénées-Orientales), et plusieurs de ses collègues, relative à une amnistie pour tous les faits antérieurs au 1^{er} juillet 1907 à l'occasion des événements du Midi.

On aborde la discussion de l'article 1^{er} ainsi conçu :

Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes infractions, quelle que soit leur qualification pénale se rattachant aux événements qui se sont produits en 1907 à l'occasion de la crise viticole, à l'exclusion des fraudes de tout ordre.

L'article 1^{er} est adopté.

On aborde la discussion de l'article 2, ainsi conçu :

Amnistie pleine et entière est accordée pour les infractions ci-après, pourvu qu'elles aient été commises antérieurement au 10 mars 1908.

1^o Infractions en matière de presse, à l'exception des délits prévus par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 et des délits de diffamation et d'injure, envers les armées de terre et de mer ;

2^o Infractions en matière de réunions, de grèves et faits connexes ;

3^o Infractions prévues par la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire ou commises à l'occasion de l'application de cette loi et faits connexes.

M. Sembat, présente un amendement tendant, dans l'alinéa 1^{er} de cet article, à supprimer les mots : « A l'exception des délits prévus par l'article 25 de la loi du 29 juillet 1881 et des délits de diffamations et d'injures envers les armées de terre et de mer » ; l'orateur dit qu'on ecarte les antimilitaristes alors que sont amnisties, du fait même de l'acquiescement rendu en cour d'assises, ceux qui ont approuvé l'acte du 17, il n'y a pas de justice à ne pas étendre l'amnistie à l'opinion antimilitariste.

M. Clemenceau, président du Conseil. — Pour le gouvernement, dit-il, l'amnistie est une mesure politique qui s'applique à une situation politique ; sans les événements du Midi l'idée ne lui serait pas venue de proposer l'amnistie.

Il n'a pas pensé qu'il pouvait venir uniquement demander l'amnistie pour les faits du Midi, et il a proposé d'y joindre les faits de presse, les faits de grève, et il ne s'opposerait pas à certains autres faits encore, si on venait démontrer qu'ils peuvent être l'objet d'une mesure d'oubli, *un non possumus*.

Mais il n'a pas voulu faire l'amnistie du mouvement de révolte des fonctionnaires et l'amnistie de la campagne antipatriotique ! Le gouvernement est en bataille contre le mouvement de révolte de la bureaucratie et contre ceux qui veulent détruire la patrie (très bien, très bien) ; ceux-là, il ne veut pas les amnistier.

L'amendement Sembat est repoussé par 460 voix contre 73.

M. Devèze présente un amendement tendant à ajouter à la fin de l'alinéa 1^{er} de l'art. 2 les mots suivants : « et des délits de diffamation en général ».

Ce n'est pas au législateur qu'il appartient de mettre fin à la poursuite contre

les diffamateurs, dit M. Devèze, c'est le diffamé qui seul a le droit de se désister ; on ne doit pas le forcer à le faire.

Bien que combattu par le ministre de la justice, l'amendement est adopté par 343 voix contre 245.

Le premier paragraphe de l'article 2 et les paragraphes 2 et 3 sont adoptés ; une série d'amendements sur le fin d'eu paragraphe 3, relatifs aux amendes et frais de justice, est renvoyée à la commission ; la suite de la discussion est renvoyée à demain.

EN RUSSIE

Collisions de deux contre-torpilleurs

Une dépêche de Libau, annonce qu'au cours des évolutions de la division de torpilleurs de la Baltique qui était inspectée par l'amiral Skrydloff, le contre-torpilleur *Dobracolets* s'est précipité à toute vitesse sur le contre-torpilleur *Moskottanin*. Les deux contre-torpilleurs qui jaugent chacun 500 tonnes ont été sérieusement endommagés, on les a amenés à Libau pour y subir des réparations.

Conflit entre marins et gendarmes

Un télégramme de Riga annonce qu'un conflit s'est produit entre marins et gendarmes. Des coups de feu ont été tirés, le commandant en second du croiseur *Condor* a été sérieusement blessé.

La situation en Finlande

A la suite du vote de défiance émis par la Diète finlandaise et qui constituait un bûche de la consécration du Sénat pour la politique répressive du gouvernement russe envers les membres des partis d'opposition réfugiés en Finlande, le Sénat actuel cédera la place à un Sénat où le parti nationaliste vieux finlandais aura la prédominance.

Un discours politique de M. Maujan

M. Maujan, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, a présidé dimanche soir, à Saint-Ouen, un grand banquet organisé par les Comités et Associations républicaines de la circonscription.

Au dessert, il a prononcé un grand discours politique.

Il a tout d'abord rappelé le succès des élections législatives de 1902, qui ont ramené à la Chambre une majorité qui ne cherche sa force que dans l'appui des républicains. On a beaucoup critiqué le bloc républicain, a ajouté M. Maujan, mais le suffrage universel a fait bonne justice des critiques en marquant nettement sa volonté de voir persister l'union du grand parti démocratique, dans un même effort d'agitation réformatrice.

Le sous-secrétaire d'Etat constate que cette union s'est poursuivie pendant ces huit années et que les représentants du parti socialiste unifié ont vaillamment mené le combat avec les autres républicains sur le terrain de la défense républicaine et des seules réformes préconisées par le parti radical et radical-socialiste.

Mais, dit M. Maujan, sous la poussée d'une sorte de démagogie économique et à la suite des Congrès socialistes de Limoges, de Nancy et Stuttgart, le parti socialiste unifié refusa publiquement de poursuivre sa collaboration avec le parti républicain, dont les éléments constitutifs, à l'exception bien entendu des alliés de la veille, furent dédaigneusement catalogués comme de vulgaires partis bourgeois, alors que rien, du côté des démocrates formant le bloc républicain, est-il besoin de le noter, ne pouvait seulement expliquer, je ne dis pas excuser, une aussi brusque rupture.

Assurément, le parti n'a jamais eu la prétention, est-il bien nécessaire de le faire remarquer, d'épuiser dans un nombre d'années déterminées d'avance, un programme de réformes

qui demeure toujours ouvert d'ailleurs aux adjonctions inévitables nées du processus social ; aucun de ses mandants, et ce n'est un secret pour personne, ne l'a prié de transformer la société actuelle d'un seul coup et au moyen d'une formule plus ou moins magique, alors qu'ils ont tous manifesté leur énergique volonté de la voir améliorer chaque jour, progressivement et profondément. Mais j'en ai dit assez, je pense, pour démontrer, s'il en était besoin, que si les représentants du parti socialiste unifié semblent vouloir former aujourd'hui un parti d'opposition irrédicible, c'est qu'ils se sont, de propos délibéré, volontairement exclus de la majorité républicaine.

M. Maujan a ensuite justifié la politique du Cabinet, dont le programme de défense et d'action républicaines était contenu dans cette double promesse, résumée en deux mots de la déclaration ministérielle : « Avec résolution, nous hâterons le travail des réformes et nous opposerons aux entreprises violentes les barrières de la loi ».

Et, rappelant les paroles du président du Conseil au banquet Brisson, le sous-secrétaire d'Etat a terminé en invitant les républicains à faire l'union pour la constitution d'une majorité solide, fondée non sur des satisfactions d'intérêts, mais sur des réalisations d'idées.

Un article de M. Combes

Vienne, 29 mars.

La *Nouvelle Presse libre* publie aujourd'hui le premier des deux articles de M. Emile Combes, ancien président du Conseil, sur le « passé et l'avenir du catholicisme en France ».

En voici les passages essentiels :

« Etant donné l'état présent des hommes et des choses, écrit M. Combes, il est facile de déterminer quel sera fatalement l'avenir de l'Eglise catholique. Si l'on remonte les siècles écoulés, on reconnaît, l'histoire à la main, que cette Eglise a été redevable de son développement à trois éléments, à trois actions concomitantes : la forte organisation de sa hiérarchie, la protection intéressée de la royauté, l'ignominie ou, si l'on aime mieux, la foi naïve des masses.

Ces trois actions, quand elles ont marché, soit délibérément, soit instinctivement, de concert, ont rendu toute révolte impossible, ou l'ont rapidement anéantie. Bien plus encore elles se sont fait, consciemment ou inconsciemment, équilibre, et, par là, elles ont réussi à conserver à l'Eglise son unité et sa grandeur.

Alors même qu'un désaccord momentané s'est produit entre elles, c'est la royauté, prenant en main la cause de l'Eglise gallicane, qui a arrêté court les hérésies à leur naissance. C'est l'Eglise gallicane qui, tantôt en refusant de suivre la royauté dans ses démêlés avec le pape, tantôt en se mettant du côté de la royauté contre le pape, a prévenu tout déchirement intérieur et sauvegardé l'unité de la croyance. Enfin, c'est la foi naïve des masses qui a servi de frein aux tentatives de schisme, ou qui a mis obstacle à ce que le schisme devint définitif.

On aurait pu prédire, avec une certitude absolue, la continuation de cet état de choses à travers les règnes des Bourbons, des Orléans et des Bonapartes, si le pacte concordataire, en supprimant la possibilité de toute hérésie et de tout schisme au sein de l'Eglise, avait supprimé, en même temps, la liberté de penser. Mais, en dépit de la législation draconienne du premier et du second Empire à l'égard de la presse, le journal, aussi bien que le livre put discuter assez librement les questions religieuses, pourvu que la controverse s'abstint de toucher indiscrètement à la politique impériale. Et justement parce que le champ de la politique lui était interdit, la presse se rattrapa de son silen-

ce obligé sur les faits de l'ordre religieux.

La croyance catholique, que la philosophie du dix-huitième siècle s'était contentée de battre en brèche dans les salons et les livres, subit quotidiennement, dans les feuilles publiques, l'assaut de la libre pensée. Ce travail de critique si dangereux et si efficace, parce qu'il éveille une curiosité universelle en pénétrant dans les profondeurs des masses, s'est continué depuis la proclamation de la troisième République, en s'activant de plus en plus, à mesure qu'il sentait le succès couronner ses efforts. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il a enlevé peu à peu à la croyance catholique les deux tiers, peut-être les trois-quarts de ses fidèles.

Ainsi, des trois forces primitives qui concouraient à soutenir la puissance de l'Eglise catholique, deux ont disparu, la troisième est en voie de dépérissement.

Dès lors, à quoi peut s'attendre l'Eglise catholique ? Quel destin lui est-il permis d'entrevoir ? Fondée sur des enseignements immuables, assujettie à des dogmes qui n'admettent aucune transaction, personnifiée dans un chef qui est lui-même esclave de la dictature spirituelle qu'il exerce, elle s'est mise volontairement en dehors du mouvement général et irrésistible qui emporte l'humanité vers des horizons de droit, de justice et de liberté.

Elle a fait plus que se tenir à l'écart de ce mouvement, elle l'a maudit, elle l'a anathématisé comme le pire des maux. Suivant les termes de cet anathème, elle s'est interdit toute réconciliation avec la civilisation et le progrès ».

La viande du soldat

En dehors des instructions immédiates que M. Chéron vient de donner aux chefs de corps pour poursuivre l'enquête sur les actes délictueux qui auraient pu être commis dans les achats de viande pour les troupes, le sous-secrétaire d'Etat vient d'adresser aux généraux commandant en chef une circulaire qui règle la question pour l'avenir.

Le sous-secrétaire d'Etat dit que les constatations qu'il a eu l'occasion de faire ces jours derniers dans diverses garnisons de l'Est démontrent que la qualité de la viande fournie aux troupes laisse trop souvent à désirer, et que les précautions prévues pour éviter la distribution de viandes malsaines sont ou insuffisantes ou insuffisamment observées.

Or, il n'y a pas de question plus grave que celle du contrôle de l'alimentation du soldat. Toute négligence en cette matière entraîne des résultats déplorables. Il importe donc de faire preuve à l'égard des fournisseurs d'une surveillance constante et de la plus rigoureuse sévérité.

Les instructions en vigueur font un devoir aux chefs de troupe de procéder à un examen minutieux des viandes destinées à l'alimentation du soldat. Il y aura lieu, pour éviter le renouvellement des faits constatés, d'exiger à l'avenir les précautions suivantes : aucune viande ne pourra être livrée à un corps de troupe sans que, préalablement, l'animal dont elle provient ait été visité sur pied par un vétérinaire de l'armée, ou, à son défaut, par un médecin délégué par le corps. Le marquage des animaux effectuera dans des conditions telles qu'aucune substitution ne puisse se produire.

Si l'animal est refusé, on le marquera de telle manière qu'il ne puisse être frauduleusement livré à d'autres chefs de corps.

Lorsque l'animal aura été abattu, il sera, à l'abattoir même, présenté au vétérinaire ou au médecin délégué par le corps. Le vétérinaire ou le médecin marquera alors la viande abattue avec un timbre à date dont le modèle va être adressé au corps.

En aucun cas il ne pourra être sup-

plé aux formalités ci-dessus par la vérification d'un vétérinaire municipal.

Un gradé désigné par le corps, et qui aura assisté au marquage de la viande abattue, l'accompagnera de l'abattoir au quartier, sans qu'aucun arrêt puisse avoir lieu en route. Il sera porteur d'un certificat délivré par le vétérinaire ou médecin, placé sous enveloppe cachetée et portant les indications nécessaires sur la viande vérifiée pour que l'officier de distribution puisse la reconnaître au contrôle.

Le vétérinaire ou médecin, d'une part, l'officier de distribution, d'autre part, pourront refuser la viande, non seulement pour cause d'insalubrité, mais pour défaut de qualité.

Il est rappelé aux vétérinaires que l'acceptation d'un animal sur pied ne les oblige nullement à l'acceptation de la viande abattue.

Toute fraude qui sera immédiatement constatée donnera lieu à une plainte établie par le chef de corps, et il en sera référé télégraphiquement au ministre de la guerre.

INFORMATIONS

Au Maroc

A Fez

Sur l'ordre de Moulay-Hafid, les maisons des fonctionnaires du maghzen sont entourées de gardiens. Les habitants ont été délogés; tout est clos. Plusieurs tribus des environs ont reçu de l'argent et des armes pour secourir les Fasis contre Abd-el-Aziz.

La monnaie de bronze a été retirée de la circulation.

Arrivées de Raisuli à Tanger

Raisuli est arrivé suivi de trente cavaliers et de cent cinquante fantassins. Il est descendu dans une maison mauresque à 1.000 mètres des portes de la ville, du côté sud. La moitié de son escorte est retournée en arrière, jusqu'au campement qui se trouve à une quinzaine de kilomètres.

Raisuli visitera dans la soirée El Guebbas. Aucune décision ne sera arrêtée entre le maghzen et Raisuli avant l'arrivée de sir G.-H. Lowther, ministre d'Angleterre, qui doit arriver mercredi.

Le maghzen propose à Raisuli d'accompagner la méhalla de Tanger à Fez, où il serait nommé gouverneur de la ville, ou bien d'être chargé du gouvernement des tribus entre Tanger, El Ksar et Larache, afin que le maghzen puisse retirer des garnisons de cette région pour les envoyer à Fez.

Raisuli a refusé de se laisser visiter ou photographier par des Européens avant quelques jours.

Les Menées de Kittani

On mande de Fez que Kittani écrit que la situation du maghzen à Rabat se fortifie chaque jour. Kittani demande qu'on prenne des mesures énergiques pour le combattre. Kittani conseillait à Omrani de saccager les maisons des fonctionnaires du maghzen, afin de paralyser l'énergie de ceux qui travaillent avec Abd-el-Aziz. Le conseil a été suivi et, comme on le sait, les maisons sont assiégées.

Bagdadi demande des renforts

On mande de Rabat que Bagdadi a demandé au sultan mille autres cavaliers, afin de pouvoir entrer en campagne. Le maghzen a invité la tribu des Azeimour à les fournir, et cent notables de cette tribu ont été pris comme otages pour assurer la fidélité de la tribu.

Une circulaire de M. Chéron

En dehors des instructions immédiates que M. Chéron vient de donner aux chefs de corps pour poursuivre l'enquête sur les actes délictueux qui auraient pu être commis dans les achats de viande pour les troupes, le sous-secrétaire d'Etat vient d'adresser aux généraux commandants en chef, une circulaire qui règle la question pour l'avenir et prescrit toute une série de précautions sévères à prendre par les chefs de corps, les médecins et vétérinaires appelés à accepter ou à examiner les livraisons des fournisseurs.

Contre les émissions frauduleuses

Au cours de l'interpellation Ceccaldi, M. Chastenay a réclamé la discussion prochaine du projet qu'il dépose et dont il est rapporteur, concernant l'augmentation des émissions financières.

La Chambre semble avoir compris l'urgence de discuter et d'adopter la proposition de l'honorable député de la Gironde.

L'affaire Rochette a démontré qu'il était nécessaire de mettre un frein à la spéculation et de modérer, comme l'a dit M. Ceccaldi, le robinet des émissions. Celles-ci coulent à jet continu. C'est ainsi que le capital émis par les Sociétés françaises et étrangères susceptibles de figurer à la cote atteint pour dix mois, de mars à fin décembre 1907, le chiffre formidable de 6 milliards 704 millions 947.110 fr. Pour l'année complète, cela ferait environ 8 milliards.

En Algérie

On mande de Colomb-Béchar à l'« Echo d'Oran », qui publie sous réserves que le lieutenant-colonel Pierron, commandant supérieur du cercle de Béchar, aurait reçu une lettre du marabout sous les ordres duquel se trouve la harka campée à Ain-Char, le mettant en demeure d'évacuer Colomb-Béchar.

La lettre ajouterait que la population européenne qui habiterait la religion musulmane pourrait demeurer à Béchar, mais si la mise en demeure restait sans effet, nos postes seraient attaqués.

Petites Nouvelles

Un banquet des maires et des adjoints de Paris aura lieu le 3 avril.

Dimanche ont eu lieu à Paris les obsèques du terroriste russe Guerchouin qui, après avoir participé à l'assassinat de M. de Plehve, s'était enfui de la forteresse où il avait été enfermé. Plus de 3.000 personnes assistaient aux obsèques où 22 discours ont été prononcés.

La commission administrative du parti socialiste français indépendant se réunira le dimanche, 12 avril, à Lyon.

M. Barthou, ministre des travaux publics, était dimanche à Lyon où il a étudié sur place les grands projets des travaux que l'on doit exécuter à Lyon. Il a présidé un banquet organisé en son honneur.

M. Cruppi, ministre du commerce, s'est rendu dimanche à Reims où il a visité l'école des arts industriels. Il a présidé à midi un banquet démocratique.

La gare du chemin de fer de Shanghai à Nankin, construite sur la distance de 193 milles, est ouverte. Elle avait été commencée le 25 avril 1905. Le premier train de voyageurs est arrivé à Nankin hier, en 5 h. 37'. Le vice-roi a adressé ses félicitations à la corporation anglaise et chinoise.

CHRONIQUE LOCALE

Pourquoi s'armer ?

« On s'arme », dit Vindex dans le *Quercinois* de samedi. Et ce on désigne la municipalité qui, toujours d'après Vindex, aurait fort à faire pour lutter contre « l'impopularité indéfinissable qu'est le lot de M. le maire et de ses amis ».

Que jamais impopularité ne soit plus réelle et la municipalité aura encore de beaux jours à vivre.

Car, qui donc aurait pu provoquer ce mouvement hostile contre le maire et ses amis ? La feuille d'été ? L'histoire de Magdebourg racontée par quelque birbe sans crédit ? A d'autres ! nous le répétons, la municipalité peut dès lors être tranquille.

Elle n'a pas besoin de s'armer sérieusement pour détruire toutes les calembredaines colportées contre elle par des dépités et par des imbéciles qui prennent des fous pour des pièces de moteur à gaz, comme ils ont toujours pris leurs procédés, leurs vilains besoins pour des actes d'un scrupule parfait.

On s'arme quand on a à faire avec des adversaires qui comptent, que le public estime et contre lesquels il n'y a rien à dire, dont la loyauté, la franchise, l'honorabilité sont au-dessus de toute critique.

Mais on ne s'arme pas contre des personnages qu'il suffit de désigner pour qu'aussitôt éclatent les rires bryants et que se soulèvent les épaules. C'est ça ? ce n'est que ça ? Non, on ne s'arme pas contre ça. On est toujours, même sans armes, assez fort pour rejeter ça, c'est-à-dire ceux qui dans des attitudes d'apaches se glissent derrière les murs du château d'eau pour s'emparer de l'étiquette « Magdebourg » collée sur une caisse contenant des fous ! — Nous en réparerions !...

Non, la municipalité n'a pas à s'armer contre ça ! Et nous parions que Vindex, dans son for intérieur, doit dire : « Elle a bien raison ! »

LOUIS BONNET.

Hyménée

C'est samedi soir à 6 heures, qu'a été célébré le mariage de Mlle Odette Coueslant, la gracieuse fille de notre directeur, avec M. Paul Garnal, pharmacien à Cahors.

Nombreux étaient les invités, hommes et dames, celles-ci en toilette d'une remarquable élégance, qui formaient le cortège nuptial, sur le parcours duquel se pressait, curieuse et sympathique, une foule énorme accourue de tous les points de la ville.

Les témoins de la mariée étaient : MM. le docteur Viéla, médecin-major de 1^{re} classe, chevalier de la Légion d'honneur et Mazure, inspecteur d'académie de l'Ariège ; ceux du marié : MM. Honoré et Raymond Leygue, sénateurs de la Haute-Garonne, cousins de M. Garnal.

M. le docteur Darquier, maire, après avoir accompli les formalités exigées par la loi pour l'union des époux, salua en termes éloquentes et d'un charme exquis les nouveaux mariés.

Se dépouillant de son caractère officiel, il voulut être surtout l'ami qui s'adresse à des amis dont il connaît les qualités d'esprit et de cœur. Et il est certain, en parlant ainsi, d'être l'interprète de tous ceux qui également approchent les familles des deux époux auxquels, en terminant, il souhaite bonheur et prospérité.

Mais d'abord, la question est d'y arriver, à la Chambre, dit Emile Blondet où Dorlange compte t-il se porter ?

Naturellement, répondit Bixiou, dans l'un des bourgs pourris du *National*. Je ne sache pas pourtant que le collège soit encore désigné.

Règle générale, dit le publiciste des *Débats*, pour arriver à la députation, même avec l'appui le plus ardent d'un parti, il faut une notoriété politique un peu étendue, ou au moins quelque part une consistance provinciale de famille, de fortune. Connait-on, chez Dorlange, quelqu'un de ces éléments de succès ?

Pour de la consistance de famille, celle-là en particulier lui serait difficile, car, pour lui, la famille est absente à un degré désespérant.

Vraiment, dit Emile Blondet c'est un enfant naturel ?

Tout ce qu'il y a de plus naturel, père et mère inconnus. Mais je veux admettre, moi, qu'il soit nommé ; c'est le défaut de ses idées politiques qui sera une curiosité !

Il est républicain, puisqu'il est l'ami de messieurs du *National* et qu'il ressemble à Danton.

Sans doute, mais il méprise souverainement ses coréligionnaires, disant qu'ils ne sont bons qu'un coup de main, à la violence et à faire la grosse voix. Provisoirement, donc, il s'arrangerait d'une monarchie entourée

Les cordiales paroles de M. le docteur Darquier sont accueillies par de vifs applaudissements par les assistants qui se pressent dans la salle de la mairie.

C'est toujours au milieu d'une foule énorme que le cortège sort de la mairie pour se rendre dans le salon de Mme Coueslant où les nouveaux époux ont reçu avec la plus grande cordialité les hommages des parents et amis.

Le soir, à 7 heures, dans les salons de l'hôtel des Ambassadeurs, brillamment décorés, fut servi le dîner de noces.

De nombreux toasts furent portés, tous formant les souhaits les plus sincères pour le bonheur des jeunes mariés.

La fête se prolongea fort tard dans la nuit par un bal des plus animés.

D'autre part, voulant associer à la fête de sa famille tous ses collaborateurs et amis, notre directeur avait invité le personnel de l'imprimerie au banquet. Ce banquet qui eut lieu dans le vaste magasin Bouzerand, rue de la Liberté, réunissait cent convives.

Là aussi, les souhaits les plus sincères furent formulés pour le bonheur des jeunes époux qui tinrent eux-mêmes à apporter aux convives leurs remerciements.

Que M. et Mme Garnal reçoivent à nouveau l'expression des vives félicitations et des sincères vœux de bonheur et de prospérité que tous, à l'imprimerie du *Journal du Lot* nous leur adressons cordialement.

L. B.

Mairie de Cahors

M. le préfet du Lot vient d'aviser M. le maire de Cahors qu'il prescrivait la mise en adjudication du projet de construction du chemin de grande communication n° 8 (Avenue de la gare de Cahors).

Avenue du Nord

L'adjudication des travaux de l'avenue du Nord de la gare de Cahors sur le prolongement du chemin de grande communication n° 8 aura lieu, le 25 avril prochain, à deux heures du soir, à la préfecture.

Montant des travaux, 33.604 fr. 50. Somme à valoir pour cylindrage, surveillance et travaux imprévus, 1.469 fr. 50. Cautionnement, 1.200 fr.

Nécrologie

Les obsèques de M. Ausset, juge de paix de Cahors, dont nous avons connu la mort trop tard samedi pour pouvoir l'annoncer, ont eu lieu dimanche à Concois, au milieu d'une affluente considérable.

M. Ausset jouissait en effet dans cette commune de nombreuses et chaudes sympathies ; républicain convaincu, il a toujours lutté pour ses idées.

A Cahors, où il exerçait les fonctions de juge de paix depuis de nombreuses années, il comptait également de solides sympathies.

M. Ausset était âgé de 66 ans. Nous saluons respectueusement sa dépouille mortelle et nous adressons à sa mémoire un souvenir ému.

Enregistrement

Notre compatriote, M. Paul Vaisier, surnuméraire de l'enregistrement à Cahors, est nommé receveur à Molières (Tarn-et-Garonne). Félicitations.

Armée de réserve

Les élèves officiers de réserve dont les noms suivent, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve d'in-

fanterie au grade de sous-lieutenant de réserve pour prendre rang du 1^{er} avril 1908, au régiment de Cahors.

MM. Arbinel, du 8^e d'infanterie, Jacques du 1^{er} et Agros du 21^e.

Les élèves officiers de réserve du 7^e dont les noms suivent sont affectés :

MM. Mercy, au régiment de Limoges, Desprats, au régiment de Bordeaux.

Fêtes de charité

Les corporations du bâtiment réunies en assemblée générale le samedi 28 mars 1908, prient tous les entrepreneurs qui n'ont pas encore répondu aux convocations qui leur ont été adressées, de vouloir bien se rendre à la réunion générale qui aura lieu le samedi 4 avril 1908, à la mairie.

Les projets de construction du char seront acceptés favorablement.

La commission :

SOR, André, peintre, président ; DESPRATS, Célestin, serrurier, trésorier ; BÈS, Gustave, charpentier, secrétaire.

Les Cadets du Quercy

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, l'Association amicale des originaires de l'arrondissement de Cahors habitant Paris, organise pour le 4 avril, à 8 heures du soir, au restaurant Dehouve, 76, avenue de la Grande-Armée, son deuxième banquet, qui sera suivi, dès 11 heures précises, d'un grand bal.

MM. les députés et sénateurs, ainsi que les principaux notabilités du département, ont déjà donné leur adhésion à cette fête de famille, à laquelle tous nos compatriotes désireront assister. (XVII).

On peut adresser son adhésion à :

MM. J.-B. Vialètes, 14, rue du Pont-Neuf ; F. Chaumont, 162, Faubourg Poissonnière ; Jules Crabol, 104, rue Legendre.

Prix du banquet (entrée au bal comprise), 5 fr. 50 ; entrée au bal, 1 fr.

Société d'agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira mercredi, 1^{er} avril, à dix heures du matin rue du Lycée, Cahors.

Ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal ;
- 2^o Présentation de nouveaux membres ;
- 3^o Compte rendu de la Commission d'administration sur l'exercice 1907 et projet de budget 1908 ;
- 4^o Concours national de Toulouse ;
- 5^o Concours de moteurs ;
- 6^o Communications diverses.

Palais Electrique

Nous ne saurions passer sous silence, le succès obtenu hier au soir par M. Marc directeur du luxueux établissement, le Palais Electrique, qui nous offrait sa première Soirée de Gala. La décoration et la lumière donnaient en effet, l'illusion d'un palais féérique. Aussi le public élégant semblait s'y être donné rendez-vous, car dès 8 h. 1/2 la salle étant complète et la direction se vit obligée de refuser du monde. Pour les heureux qui purent y assister ce fut 2 h. 1/2 de folle gaieté car tour à tour les scènes les plus comiques, se déroulaient sous les yeux émerveillés du public. Le célèbre voyante Mareska et son professeur furent également très applaudis. Aussi c'est avec plaisir que nous avons félicité le sympathique directeur Marc, pour l'agréable soirée qu'il nous fit passer.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est mercredi premier avril, que l'excellente tour-

née Georges ZELLER donnera, sur la scène de notre théâtre, en représentation un des plus grands succès du théâtre contemporain :

La Dame aux Camélias

pièce en 5 actes, d'Alexandre Dumas fils.

Disons que le troupe de M. Zeller, composée d'une élite d'artistes, obtient partout où elle passe un véritable succès.

Il en sera de même ce soir à Cahors.

Arrestation

Le nommé Lacoste, J. B. de Montell (commune de Prayssac) âgé de 75 ans, accusé d'incendie volontaire, a été arrêté et écroué à la prison de notre ville.

Tribunal correctionnel

Audience du 30 mars 1908

VAGABONDAGE ET MENDICITÉ

Plusieurs vagabonds comparaissent devant le tribunal qui prononce les condamnations suivantes :

Bertré Abel, 41 ans, né à Plouër, (arr^e de Dinan) ; 24 heures de prison. Labernadie Pierre, 43 ans, de Gramat ; 15 jours de prison.

Soulès Jean, 45 ans, 15 jours de prison ; ce sera sa 21^e condamnation. Landeau Léon, 53 ans, condamné déjà 8 fois ; 50 fr. d'amende.

DÉLIT DE CHASSE

3 chasseurs qui ont traqué le gibier sont condamnés à 50 fr. d'amende.

VOI DE BOIS

Les nommés Lasfargues François, 39 ans, charretier à Biars et Quintal Cyrien, 44 ans, marchand de bois à Biars, sont inculpés de vol de bois.

Lasfargues est condamné à 2 mois de prison et Quintal à 1 mois ; celui-ci obtient le bénéfice de la loi Bérenger.

VOIS

Plantade Edouard, 20 ans, fleuriste à Cahors, est accusé d'avoir commis un vol à Cayus ; 48 heures de prison. Marie Roy, 13 ans, marchande de paniers est inculpée de vol de poules ; 8 jours de prison.

LES LAITIERS FRAUDEURS

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Roques-Delpoit pour fraude de lait.

Marie Roques est condamnée à 3 mois de prison (sursis) 800 francs d'amende, à l'affichage, à l'insertion du jugement dans tous les journaux de la localité.

M. Delpoit Louis, est déclaré civilement responsable.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 30 mars, 1 h. 25 s.

Le krach Rochette

Les cours des manchons Hella font 215 après 250, et les bussons Hella 30 après 39,50.

A Port-au-Prince

La situation à Port-au-Prince reste très troublée ; on redoute de nouveaux incidents malgré la présence de navires étrangers.

Incident diplomatique

Une dépêche de Berlin dément que l'incident entre l'Allemagne et les Etats-Unis à la suite de la non acceptation de l'ambassadeur Hill soit définitivement clos.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

CHAPITRE III

Le comte de l'Estorade à Marie-Gaston

— Indépendamment de ses commandements, Dorlange a, je crois, personnellement quelque chose à vous dire ; rien ne l'empêche donc d'arranger sa vie comme il l'entend.

— Mais vous voyez bien que lui-même va à l'Opéra, puisque c'est là qu'il a récolté son duel ! Vous tombez bien, d'ailleurs, en nous le représentant comme isolé de tout le milieu contemporain, quand je le sais, moi, tout près de s'y relier par le plus tapageur et le plus absorbant engrenage de la machine sociale, à savoir l'intérêt politique.

— Il veut se faire homme politique ? demanda dédaigneusement Emile Blondet.

— Sans doute, cela rentre dans son fameux programme d'universalité, et il faut voir la suite et la persévérance qu'il

met à cette idée ! L'an dernier deux cent cinquante mille francs lui tombent du ciel, et aussitôt mon homme d'acquiescer dans la rue Saint-Martin une mesure pour se constituer le cens électoral ; puis autre jolie spéculation : avec le reste de la somme il se fait actionnaire du journal le *National*, où je le rencontre toutes les fois qu'il me prend envie d'aller rire de l'utopie républicaine. Là, il a ses flatteurs ; ils lui ont persuadé qu'il était orateur et qu'à la Chambre il ferait le plus grand effet. On parle même de lui organiser une candidature, et dans les jours d'enthousiasme on va jusqu'à lui trouver une lointaine ressemblance avec Danton.

— Ceci, dit Emile Blondet, devient du plus haut burlesque.

Je ne sais si vous avez remarqué, cher monsieur, que chez les hommes d'un vrai talent il y a pour toutes choses un grand fond d'indulgence. Ici Joseph Bridau en fut la preuve.

— Je crois comme vous, dit-il, que si Dorlange se met dans cette voie, il est à peu près perdu pour l'art. Mais, après tout, pourquoi ne réussirait-il pas à la Chambre ? Il s'annonce avec une grande facilité et me semble avoir à sa disposition beaucoup d'idées. Voyez Canalis quand il s'est fait nommer député ! — Allons donc, un poète disait-on de tout côté que n'a pas emporté de se faire une belle renommée oratoire et de devenir ministre.

— Mais d'abord, la question est d'y arriver, à la Chambre, dit Emile Blondet où Dorlange compte t-il se porter ?

Naturellement, répondit Bixiou, dans l'un des bourgs pourris du *National*. Je ne sache pas pourtant que le collège soit encore désigné.

Règle générale, dit le publiciste des *Débats*, pour arriver à la députation, même avec l'appui le plus ardent d'un parti, il faut une notoriété politique un peu étendue, ou au moins quelque part une consistance provinciale de famille, de fortune. Connait-on, chez Dorlange, quelqu'un de ces éléments de succès ?

Pour de la consistance de famille, celle-là en particulier lui serait difficile, car, pour lui, la famille est absente à un degré désespérant.

Vraiment, dit Emile Blondet c'est un enfant naturel ?

Tout ce qu'il y a de plus naturel, père et mère inconnus. Mais je veux admettre, moi, qu'il soit nommé ; c'est le défaut de ses idées politiques qui sera une curiosité !

Il est républicain, puisqu'il est l'ami de messieurs du *National* et qu'il ressemble à Danton.

Sans doute, mais il méprise souverainement ses coréligionnaires, disant qu'ils ne sont bons qu'un coup de main, à la violence et à faire la grosse voix. Provisoirement, donc, il s'arrangerait d'une monarchie entourée

juste, de l'impartial, de l'honnête ; comme si rien de pareil pouvait se rencontrer dans la caverne et dans la popote parlementaires, et comme si, d'ailleurs, toutes les opinions pour dissimuler leurs laides nullités, n'avaient pas de temps immémorial accaparé ce drapeau.

— De telle sorte, demanda Joseph Bridau, qu'il renonce absolument à la sculpture ?

— Pas encore, il termine en ce moment une statue de je ne sais quelle sainte, mais il ne la laisse voir à personne et ne compte pas la mettre à l'exposition de cette année ; il a encore ses idées là-dessus.

— Qui sont ? dit Emile Blondet.

— Que les œuvres catholiques ne doivent pas être livrées au jugement d'une critique et aux regards d'un public également pourri de scepticisme ; qu'elles doivent, sans passer par les bruits du monde, aller pieusement et modestement s'installer à la place pour laquelle elles sont destinées.

— Ah ça, mais ! fit remarquer Emile Blondet, un catholique si fervent et qui se bat en duel.

— Il y a bien mieux que cela. Il est catholique et vit avec une femme qu'il a ramenée d'Italie, une espèce de déesse de la liberté qui lui sert à la fois de modèle et de gouvernante.

— Quelle langue et quel bureau de renseignements que ce Bixiou ! se dirent

(A suivre)

Conseil des ministres

Dans le Conseil des ministres qui a eu lieu ce matin, M. Barthou a été chargé de conférer avec le président du Sénat pour fixer la date de la discussion du rachat de l'Ouest.

Les ministres intéressés ont fait signer un projet de loi ratifiant l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans la fabrication des allumettes.

A la mémoire du Cardinal Richard

Un service solennel a eu lieu ce matin, à la mémoire du Cardinal Richard, sous la présidence de M. Amette, archevêque de Paris. Le panégyrique a été prononcé par l'archevêque de Reims.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Cazals

Le 27, vendredi jour de foire, à Cazals, madame Fourès se disposait à rentrer chez elle à St-Caprais avec sa voiture sur laquelle se trouvait sa jeune servante et le père de cette dernière.

Goujonnac

Les sangliers. — Dimanche dernier un individu de la commune de Goujonnac, du village de la Valade, se promenant dans ses terres lorsqu'il aperçut un sanglier d'une grosseur extraordinaire.

Partir pour aller prendre son fusil et revenir à l'endroit où il avait vu le désagréable animal fut l'affaire d'un instant.

Mais ô surprise ! il se trouva cette fois en présence de la bête qui, surprise dans le fourré où elle se tenait cachée, fonce sur l'imprudent.

Notre chasseur d'occasion eut une telle peur qu'il déchargea les deux coups de fusil sans trop se rendre compte où il tirait l'animal.

Il réussit heureusement à atteindre le géant pachyderme dans la tête et dans le pied au-dessus du sabot. Ceci acheva de rendre l'animal furieux qui, sans la courageuse intervention de deux voisins accourus à ses appels désespérés, parvint à coups de fourche et de pioche, dont ils s'étaient armés, à assommer l'animal, mais non sans avoir couru aussi un grand danger.

La bête morte fut vidée. C'était une laie prête à mettre ses petits bas au nombre de sept. Transportée à Villefranche-du-Périgord, son poids a été de 80 kilogrammes. Elle a été achetée par M. Pascal, boucher pour le prix de 80 francs.

Montcuq

Ecole primaire supérieure de garçons. — Soirée récréative. — Nous apprenons avec plaisir que les jeunes gens de l'école primaire supérieure nous préparent une jolie soirée récréative pour dimanche prochain 5 Avril.

Le programme, des mieux choisis et des plus variés, donnera satisfaction à tous les goûts. L'orchestre symphonique de l'école s'y fera entendre dans des morceaux triés sur le volet.

A la scène, avec monologues, saynètes et chœurs, on donnera un petit vaudeville et une comédie de Molière. C'est assez dire qu'on rira, Molière n'a jamais menti ; une fois de plus, nous irons en faire l'agréable constatation. Le public montcuquois, avide de plaisirs sains, ne manquera pas d'aller en nombre applaudir nos jeunes et si aimables artistes d'occasion.

Le programme de la fête sera ultérieurement publié.

Concoits

Nécrologie. — Samedi dernier s'est éteint à Concoits, après une bien courte maladie, M. Paul Ausset, juge de paix à Cahors.

Le défunt n'était âgé que de 66 ans et rien ne faisait prévoir encore cette mort prématurée.

D'abord notaire à St-Flour, M. Ausset fut nommé juge de paix à Ruines, même arrondissement. En 1896 il vint en avant-cour à Cahors où il fut toujours apprécié comme un ferme républicain et un magistrat aussi intégral qu'impartial.

Le jugement droit et éclairé. Il mourut comme il avait vécu, en libre-penseur ce qui n'empêcha pas l'Eglise de l'accaparer in-extremis. La veille de sa mort on lui proposa d'appeler le prêtre. Il répondit qu'il ne voyait pas d'utilité de le déranger.

Mais lorsque vint l'agonie, alors qu'il ne restait plus déjà que le cadavre, le prêtre prévenu accourut en toute hâte et donna l'extrême-onction.

M. Ausset avait toujours manifesté le désir d'être enterré dans le petit cimetière de sa commune natale, et c'est là qu'il dormira le dernier sommeil, à côté de ceux qui lui furent chers : son père, sa mère et son frère.

Remarqué dans la foule qui l'a accompagné à sa dernière demeure : MM. Couderc, conseiller général ; Tassart, avoué à Cahors, son suppléant ; Bonhaure, son greffier ; Dr Couderc, de Cénévières ; Ramondou, ancien percepteur ; Couderc Louis, propriétaire à Cénévières ; Dr Bach, de Concoits, etc., etc.

Des discours ont été prononcés par M. Tassart et par M. Couderc, conseiller général.

Arrondissement de Figeac

Paybrun

Nos écoles. — Malgré l'intervention énergique de M. le Préfet et de MM. les Inspecteurs pour que notre commune ne reste pas éternellement sans local pour les écoles laïques, celles-ci sont restées fermées du 11 janvier au 23 mars, et il les serait difficilement bien plus longtemps sans la tolérance du propriétaire de l'ancien local.

Sans doute, les partisans intéressés de l'obscurantisme ne peuvent qu'être enchantés, mais nous, pères de famille républicains, qui voulons nos enfants instruits pour qu'ils soient mieux armés dans la lutte pour la vie, nous protestons et venons aujourd'hui dire aux autorités intéressées : « Sommé par vous, le maire... profondément, loyalement, sincèrement... etc., dévoué aux écoles laïques, à toujours opposé à vos ordres la force d'inertie. Dernièrement, il vous informait que tout était prêt pour l'installation des écoles, et c'était faux. Salles et cours étaient dans un état de malpropreté repoussante, et nos enfants eussent été obligés pour jouer, de franchir plusieurs tombereaux de fumier. L'administration est bien placée pour juger de la sincérité des affirmations de notre illustre ; aussi, M. l'inspecteur d'Académie, qui se rendit sur les lieux, constata que tout laissait à désirer. Si les salles de classe sont assez vastes, leur plancher est percé ; les murs en sont mi-partie blancs, mi-partie recouverts de tapisserie rouge ; les cours étaient sales et si mal nivelées, qu'élevés et maîtresses ont dû, pour éviter les chutes aux tout-petits, les niveler elles-mêmes ; le préau, constitué par une ancienne écurie, n'a pas été nettoyé, et il sert d'asile... à la pompe à incendie. Quant aux maîtresses, comme ce sont des laïques, M. le maire n'en a cure, et leur local est bien assez bon pour elles ! Jugez plutôt : portes, planchers, murs n'avaient pas été nettoyés depuis le déluge ; les portes ne ferment pas, les volets ne ferment pas ; quant aux vitres, à peu près vierges de mastic, elles sont translucides.

Une simple question à M. le maire. Changeant les rôles, accepterait-il, pour y loger, un local dans l'état où il laisse le sien ? Nous en doutons. Mais la perle est pour la fin ! M. le maire n'ignore pas que, quand une épidémie a obligé au licenciement des écoles, les locaux doivent être désinfectés. En deux mois et demi, M. le maire n'a pas eu le temps de faire procéder à cette opération ; aussi, il a fallu que l'école des garçons reste fermée un jour de plus ! Cet homme est très fatigué, vous disons-nous. Que ne lui donnez-vous donc du repos ? »

Un groupe de pères de famille.

Cajarc

Fête de la mi-carême. — La fête de la Mi-Carême a bien réussi. Les chars étaient gentiment décorés. L'entrain donné par la jeunesse s'est communiqué à la foule et les bals de jour et de nuit ont retenu jusqu'à une heure avancée un grand nombre de jeunes filles et de garçons. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, ce dont nous tenons à en féliciter les organisateurs.

Marcihac

Les vétérans des armées de terre et de mer. — Dimanche dernier, à midi, un banquet presque improvisé, mais excellemment servi par les soins de Mme Marcenac, a réuni une partie des vétérans de la 1.305^e section. On fêta le premier bon de 50 fr. délivré par cette société à titre de retraite. C'était un vrai plaisir de voir la gaieté communicative de ces têtes couronnées de cheveux blancs. Chacun aimait à raconter les faits d'armes de 1870-1871 auxquels il avait assisté et à parler des camarades tombés sous les balles de l'ennemi.

Au dessert, les camarades Bru et Austruy ont chanté quelques chansons patriotiques qui ont été bien applaudies, et on s'est ensuite séparé en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Lacapelle-Marival

Football-Rugby. — Les jeunes gens viennent de se réunir dans le but de former une équipe de Football-rugby, sous le nom de Stade Marival.

Nous félicitons bien chaleureusement la jeunesse de son heureuse initiative, et lui souhaitons bonne chance, car, outre qu'elle lui procurera une distraction aussi utile qu'agréable, elle créera un but de promenade aux habitants de Lacapelle, qui assisteront avec plaisir à leurs jeux.

[Saint-Céré

Mort subite. — Marie Cance, journalière, âgée de soixante-six ans, célibataire, demeurant rue Serpente, sortit de chez elle samedi dans la matinée pour aller chercher du lait et regagna ensuite sa maison.

Des voisins ne la voyant pas reparaitre, pénétrèrent chez elle et la virent appuyée contre son lit, dans l'immobilité la plus complète.

M. le Dr Callé, appelé, ne put que constater le décès dû à la rupture d'un anévrysme.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La foire. — Notre foire du 28 mars a été assez belle. Tous les marchés étaient assez bien approvisionnés. Voici les cours pratiqués :

Halle aux grains. — Aucune variation sur les prix des grains.

Les pommes de terre n'ont pas encore de prix bien établis. On paye la pomme de terre dite de Saint-Jean, 10 fr. l'hectolitre (pas d'apports), les tubercules de provenance étrangère, valent de 3,50 à 3,60 les 50 kilos.

Foirail aux bœufs. — Les bœufs gras semblent être en légère hausse, de 38 à 41 fr. les 50 kilos, poids vif ; le trafic sur les bœufs d'attelage est toujours très animé ; les prix sont relativement élevés. Les bouvillons, de 250 à 400 fr. la paire se vendent assez facilement.

Foirail aux moutons. — Les animaux pour la boucherie sont assez demandés : les prix se maintiennent à 40 et 42 fr. les 50 kilos : brebis d'élevage, de 28 à 36 fr. la pièce ; les agneaux, de 15 à 22 fr. la pièce.

Marché aux porcs. — Les porcelets se vendent comme des petits pains suivant la grosseur et la qualité, de 30 à 60 fr. la pièce ; les porcs gras, de 66 à 70 fr. les 50 kilos, poids vif.

Volailles. — En assez grande quantité et en hausse. Poules vieilles, 90 centimes ; poulets, 1 fr. ; lapins domestiques, 40 centimes, le tout le demi-kilo ; pigeonneaux, de 80 centimes à 1 fr. la paire ; les œufs, de 60 à 65 centimes la douzaine ; truffes, de 4,50 à 5 fr. le demi-kilo.

La noix est en petite quantité sur le marché. Aucune modification sur les cours. Les prix se maintiennent entre 13 et 16 fr. l'hectolitre, suivant la qualité : Les cerneaux ont été payés 67 fr. les 50 kilos.

Gramat

Remonte. — Le Comité d'achat de remonte d'Aurillac a opéré dans notre ville.

Sur 112 chevaux qui lui ont été présentés, il en a acheté 19 seulement, qui ont été embarqués le soir même à la gare.

Fajoles

A la suite d'une conférence sur l'impôt sur le revenu faite par M. Lajugie, en présence d'environ 200 électeurs, la motion suivante, par acclamation, a été adressée au sympathique député de Gourdon, M. Malvy, le distingué rapporteur de la commission fiscale.

« La plupart des électeurs de la commune de Fajoles, réunis à la mairie le 29 mars 1908, expriment à leur jeune et vaillant député M. Malvy, toute leur satisfaction pour l'énergie, le dévouement et l'intelligence dont il fait preuve pour faire aboutir l'impôt sur le revenu, cette belle loi de justice et d'égalité ; ils sont heureux de lui renouveler toute leur confiance et de le féliciter, en même temps que MM. Iscard, ancien conseiller général, Margis, conseiller général et M. Pébeyre, conseiller d'arrondissement pour son attachement au programme radical. »

Le Maire de Fajoles, ARTEIL.

Chez nos voisins Lot-et-Garonne

FUMEL

Quartiers du Passage, de l'Usine et de Pons

Malgré la fâcheuse coïncidence de deux réunions dans le même quartier, à peu près à la même heure, bon nombre d'électeurs avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

M. Gimbal prie l'Assemblée de bien vouloir constituer un bureau, ainsi composé :

Président : M. Gimbal. Assesseurs : MM. Macard B., H. Vitrac.

Dans une improvisation qui recueille tous les applaudissements, M. Gimbal remercie les électeurs présents de la marque de sympathie qui lui est personnellement témoignée et donne la parole à M. Dumeaux.

M. Dumeaux, dans une causerie charmante, expose rapidement et clairement les raisons qui motivent la constitution d'un comité, pour la bonne défense des intérêts de ces trois quartiers.

La création d'une école maternelle,

semble s'imposer dit-il, et personne ne peut douter de son utilité quand on saura que ces trois quartiers réunis atteignent le nombre respectable de deux cent cinquante électeurs et qu'une moyenne de 120 à 130 enfants pourraient fréquenter l'école si le parcours n'était pas aussi long qu'il l'est actuellement.

Il fait ressortir les avantages donnés aux ménages de travailleurs par la création de cette école. La ménagère aurait beaucoup plus de facilité pour conduire ses enfants à l'école, et par là une latitude qu'elle n'a pas pour s'occuper des soins du ménage ou autres travaux qui lui permettraient d'aider le budget de la famille souvent très modique.

Le chemin de Pons, bordé de nombreuses habitations et fréquemment fréquenté par un nombre considérable de piétons, est à peu près inaccessible aux voitures. A la mauvaise saison, il est absolument impraticable aux uns et aux autres. Si son classement n'est déjà fait, il s'impose pour qu'une part de la somme réservée aux chemins ruraux lui revienne de droit, et participe à son bon entretien.

Sur toutes les autres questions, d'ordre secondaire, M. Dumeaux fait ressortir nettement leur utilité, tout en reconnaissant que les revendications formulées, aussi justes soient-elles, ne peuvent être résolues du jour au lendemain.

Dans ce sens, il préconise l'entente des habitants de cette partie de la ville, en leur disant que par l'union on acquiert beaucoup plus de force, et qu'une fois le groupement constitué, ces trois quartiers réunis, auront beaucoup plus de poids toutes les fois qu'il s'agira d'appuyer une revendication légitime auprès des pouvoirs publics.

L'assemblée abonde dans ce sens, applaudit M. Dumeaux et procède à l'élection du bureau ainsi composé :

Président, M. Gimbal R. Vice-président, M. Dumeaux G. Secrétaire, M. Delbrel G.

Commissaires :

Passage : MM. Macard P. et Lafeuillade C. Usines : MM. Macard B. et Delmouly T. Pons : MM. Guiral père et Gascon Michel.

De nouveau, le président M. Gimbal remercie l'assemblée et l'assure que le bureau et la Commission qui viennent d'être nommés feront l'un et l'autre leur possible, pour que les intérêts du Passage, de l'Usine et de Pons, soient mieux sauvegardés qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour.

Chronique agricole

Expériences sur l'alimentation du bétail en Allemagne

L'un des professeurs de l'Institut agricole de Bonn (ville prussienne célèbre par son Université) le docteur Hansen, a publié dernièrement les résultats de ses expériences sur l'alimentation du bétail, dont les résultats ne manquent pas d'intérêt aussi bien pour les agriculteurs français que pour ceux de la Prusse Rhénane.

Ces expériences ont été poursuivies de 1905 à 1907, dans trois fermes, et avaient tout d'abord pour objet de déterminer la quantité rationnelle de principes nutritifs et spécialement d'albumine qui répond le mieux aux besoins des vaches exploitées pour la production du lait. Quatre séries d'expériences ont été instituées aux fermes de Mariénhorst et de Annaberg, pour résoudre cette question, toujours d'actualité, malgré toutes les recherches faites jusqu'ici dans cette voie.

Pour chaque expérience, un assistant fut désigné, qui avait la direction et le contrôle de toutes les opérations. Chacun d'eux devait peser les rations pour chaque repas, surveiller la distribution des aliments et de déterminer trois fois par jour la température de l'étable. En outre, ces spécialistes avaient à procéder au pesage exact du lait de chaque vache et de chaque traite, et à déterminer périodiquement le poids des animaux soumis à l'expérience. Ajoutons que tous les aliments consommés avaient été l'objet d'une analyse chimique complète à la station expérimentale de Bonn.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 28 mars

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (25 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Henri Houssaye de l'Académie Française, Le Vol de l'Aigle. — Jules Lemaitre de l'Académie Française, Jean Racine : « Encore Phèdre, Retraite de Racine, Esther, Athalie » (IX). — Gabriel Boissy, Lettre à M. le ministre de l'Instruction publique sur la Comédie-Française. — Robert Valléry Radot, Poèmes : « In Memoriam ». — François Herezeg, Le Mariage de Saboles. Traduit du Hongrois par MM. Pierre Brun et Nazy Zeitan (IV). — Jean Lionnet, Les Livres.

Les Faits de la semaine. — Revue des revues étrangères. — La Vie mondaine. — La Vie sportive.

Published 28 March 1908. Reserved of copyright in the United States under the act approved March 1905 by Jules Lemaitre.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les Conférences de M. Jules Lemaitre : Rachel dans Phèdre, par Pruche. — Phèdre. — Phèdre et Hippolyte, par Guérin. — Rue des Magons, où habitait Racine en 1692. — Esther. — Esther va se présenter

de devant le roi Assuérus, dans le dessein de sauver son peuple de la mort qui le menaçait. — Athalie. — Une réception à l'Académie Française, au temps de Racine. — Lemaître de Sacy.

Les Conférences sur Napoléon : La flottille de l'empereur Napoléon, sortant du golfe de Porto-Ferrajo, le 26 février 1815, à dix heures du soir. — Débâtement au golfe Juan, le 1^{er} mars 1815. — Le Retour de l'île d'Elbe, par Bellangé. — Départ des Tuileries, du roi Louis XVIII, le 20 mars 1815. — Arrivée aux Tuileries de Napoléon, le 20 mars 1815.

Actualités : L'amiral Germinet et l'état-major du port de Toulon aux obsèques des marins du *Descartes*. — Les cerqueils du marin du *Descartes*.

La révolution en Haïti : Vue générale de Port-au-Prince, en Haïti, où la révolution qui vient d'éclater a obligé les puissances à envoyer des bâtiments de guerre au secours des légations. M. Carteron, ministre de France à Port-au-Prince.

L'instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Considérant, notamment que le rôle bienfaisant des petits oiseaux, dans la lutte contre le cochylys et l'Endémis Botrana a été mis en lumière par des observations répétées faites dans la Gironde.

Renouvelle les vœux précédemment émis et insiste auprès de M. le ministre de l'Agriculture et de M. le ministre de l'Intérieur pour que la Convention internationale du 19 mars 1902 soit observée strictement.

A propos de la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, on a émis qu'un règlement nouveau d'application de la loi intervienne, élargissant les attributions des Commissions de révision cantonales et de la Commission Centrale, jusqu'au jugement en dernier ressort des demandes de pensions alimentaires et exigeant la mise à leur disposition de tous documents officiels nécessaires, fixant d'une manière absolue les règles qui doivent présider à l'établissement des ressources de l'assisté, organisant la perception des pensions alimentaires par les receveurs municipaux des départements et ainsi que la participation financière des communes ; que ce règlement ne soit établi qu'après consultation des Conseils généraux par le ministre de l'Intérieur qui en confiera la rédaction à des délégués départementaux adjoints à la Commission supérieure de l'assistance.

Désespoir

Las de souffrir, las d'essayer d'inutiles remèdes, vous désespérez de jamais guérir vos rhumatismes, votre sciaticque, vos douleurs, parce que vous croyez avoir tout essayé. En réalité vous avez pris des potions, des cachets, subi des massages et des frictions mais vous n'avez jamais suivi de traitement de régime, et seul un traitement de régime peut vous guérir. Ecrivez donc à M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris, qui vous enverra contre mandat de 3 fr. 15, une boîte de Sel de Vitell pour traitement de 20 jours, le Sel de Vitell vous guérira. A Cahors, pharmacie Fournier.

Bibliographie

L'Année Scientifique et Industrielle, fondée par Louis Figuier, 51^e année (1907), par M. Emile Gautier. — Un vol. in-16, avec 76 figures, br., 3 fr. 50. (Hachette et Co, Paris.)

Jamais, autant qu'aujourd'hui, le grand public ne s'est intéressé au mouvement scientifique et industriel. Rien de plus naturel ! Jamais, en effet, les découvertes n'ont été plus nombreuses et jamais les progrès réalisés n'ont été plus rapides ni plus impressionnants.

La conséquence toute logique d'un tel état de choses est de donner un intérêt de tout premier ordre aux ouvrages résumant, en les mettant à la portée de tous, les découvertes scientifiques et leurs applications industrielles. Et tel est justement l'objet que réalise le mieux du monde *L'Année Scientifique et Industrielle* dont nous annonçons aujourd'hui le cinquante-et-unième volume.

Dans le livre de cette année, M. Emile Gautier expose avec une maîtrise réelle tous les faits scientifiques accomplis au cours de ces douze derniers mois.

Citons rapidement les principaux chapitres du nouveau volume : La navigation aérienne ; — Les hydroplanes ; — Les progrès de la photographie ; — La télégraphie sans fil transocéanique ; La téléphonie sans fil ; Le problème du radium ; — L'or de la mer ; — La transmutation du cuivre ; — La question de l'azote ; — Le sang du chauffeur ; — L'identification des taches du sang ; — Cuit et ophtalmo-réaction ; — L'étiologie du cancer chez l'homme et chez les animaux ; — L'alimentation de Paris en eaux potables ; — Les messageries automobiles ; — L'éclairage des wagons de chemin de fer par l'acétylène ; — Le métropolitain de Paris ; — Le témoignage du commandant Gérard ; — L'identification obligatoire, etc., etc.

Infinitement varié, comme l'on voit, le nouveau volume de *L'Année Scientifique et Industrielle* ne le cède pas en intérêt à ses devanciers et mérite de tous points de figurer parmi les livres utiles que toute personne cultivée doit compter dans sa bibliothèque.

A Cahors on demande

simplement à ceux qui souffrent des reins et du mal de dos de bien vouloir se rendre compte par eux-mêmes de l'efficacité des Pilules Foster pour les Reins en allant voir la personne qui nous a donné l'attestation ci-dessous. Elle leur déclarera certainement avec autant de bonne foi qu'elle l'a fait à nous-mêmes que les Pilules Foster pour les Reins sont de tous les remèdes essayés, le seul qui lui ait réussi. Avez-vous les mêmes symptômes ? Si oui, vous savez ce qu'il vous reste à faire ; lisez avec soin et réfléchissez ; Mme C. Hirondele, 2, rue Daurade, à Cahors, nous dit : « Il y a cinq ans environ j'avais eu de grandes fatigues qui s'étaient portées principalement dans les reins et depuis je n'ai pas cessé de souffrir. Aux douleurs sourdes succédaient parfois des périodes de douleurs aiguës ; mon travail m'était alors d'autant plus pénible que je ne pouvais plier mon dos, de plus, comme je reposais très mal, le matin me trouvais tout abattu et en me levant j'étais parfois pris d'éblouissements.

Je ne savais que faire quand j'entendis raconter que plusieurs personnes de la ville avaient été guéries par les Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Oriac, à Cahors. Je m'en procurais ; la première boîte me fit tant de bien que je n'hésitais à continuer le traitement ; je dus cependant persévérer près de deux mois pour trouver la guérison ; comme mes douleurs n'ont plus reparu depuis, je n'hésite pas à mon tour à faire l'éloge des Pilules Foster pour les Reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 19 fr. les six ou franco contre mandat ; spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 15

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE un COUPÉ

Très léger, en excellent état. S'adresser au Bureau du Journal.

Chemin de fer d'Orléans

FÊTES DE PAQUES

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques 1908, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Jeudi 9 Avril au dernier train du Jeudi 30 Avril, les billets Aller et Retour ordinaires à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. n° 2 et 103.

VACANCES DE PAQUES 1908

Billets de famille à prix réduits

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Jeudi qui précède la fête des Rameaux (9 Avril) au Lundi de Pâques (20 Avril) inclus, en toutes classes et pour toutes les gares et stations de son réseau distantes d'au moins 125 kilomètres du point de départ, des billets aller et retour de famille à prix réduits offrant des avantages appréciables.

Pour les trois premières personnes, le prix est celui des billets aller et retour ordinaires sans supplément quoique la validité des billets soit portée à 33 jours; à partir de la quatrième personne il est accordé une réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable au trajet d'aller et retour.

Ces billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public et comportent la faculté d'arrêt à toutes les gares situées sur le parcours.

Enfin, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ. En outre, il peut obtenir une carte d'identité lui permettant de voyager isolément à 1/2 place entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Pour les relations entre les réseaux d'Orléans et du Midi, ceux-ci délivrent également pendant la même période des billets collectifs de famille à prix réduits valable 33 jours et donnant au chef de famille les avantages mentionnés ci-dessus.

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains régoutiers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX Plages de la Bretagne

Tarif G. V. n° 5 (Orléans)

De 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursions aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après:

Le Croisic, Goërande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Aray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée: 50 jours

Prix des billets (aller et retour): 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

En outre, il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

AVIS

Afin de permettre aux Touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des plages de Bretagne, et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, délivre du Jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (Lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) des abonnements individuels et de famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Goërande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchement vers la mer).

Ces abonnements comportent en outre du trajet d'aller et retour à ces côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des côtes Sud et Nord de Bretagne; ils sont valables 33 jours avec faculté de prolongation d'un ou deux mois, moyennant supplément de 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse en aucun cas dépasser le 15 Novembre.

Le prix des cartes d'abonnement est de 95 fr. en 2^e classe et de 130 fr. en 1^{re} classe lorsque la distance pour les parcours (aller et retour) n'exécède pas 1.000 kilomètres, en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1.000 kilomètres, le prix est augmenté de 0 fr. 045 et 0 fr. 065 (en 2^e et 1^{re} classes) par kilomètre en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 sont consenties en faveur des membres d'une même famille.

Aff Sport, 400 fr. par mois avec 90 fr. Pour renseignements, écrire: MAHIC, 14, rue Caumartin, Paris.

RELIGIEUSE, donne secret p^r Guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Buret, à Chantenay, Nantes.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE BULYCEE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFE TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COURSLAND

M^{me} ROBERTI, Célèbre Voyante

SOMNAMBULE ET GRAPHOLOGUE

Diplômée et Hors Concours (1900)

M^{me} ROBERTI conseille sur toutes choses. Ses fréquentes relations avec les Fakirs lui donnent le pouvoir de dominer en tout.

Divorcés, Procès, Mariages, Maladies, Chances aux Loteries, Sorts jetés, Malheurs sur le bétail, enfin tout ce qui intéresse.

Reçoit de 8 heures du matin, à 7 heures du soir

Prix de la consultation très modéré

Place GALDEMAR, 9 (En face la Halle). — CAHORS

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS (EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. — Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE

est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, dès comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

(SERVICE D'HIVER 1907-1908)

Table of train schedules for winter 1907-1908, covering routes between Paris, Cahors, Libos, Capdenac, and other stations. It includes departure and arrival times for various train types like Express, Rapide, and Direct.